



Conseil "Transports, télécommunications et énergie"
(questions relatives aux télécommunications)
Bruxelles, 4 décembre 2017

Présidence: Urve Palo, ministre estonienne de l'entrepreneuriat et des technologies de l'information

La **session débutera** à 10 h 30.

Le Conseil devrait parvenir à un accord sur une orientation générale concernant un mandat actualisé pour l'**Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)**.

Les ministres examineront par ailleurs les progrès accomplis concernant une proposition visant à actualiser les **règles en matière de protection de la vie privée dans le cadre des communications électroniques**.

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur un projet de règlement relatif à la **libre circulation des données à caractère non personnel**. Le débat orientera les travaux futurs sur cette proposition prioritaire.

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement des négociations sur un **code des communications électroniques européen**. Elle communiquera également des informations concernant les conclusions du Conseil sur la **cybersécurité** adoptées le 20 novembre et un projet de plan d'action du Conseil en vue de leur mise en œuvre.

Enfin, la future **présidence bulgare** présentera son programme de travail.

Pendant le déjeuner, les ministres débattront des priorités pour le financement de l'infrastructure numérique et des obstacles à l'investissement.

Conférence de presse: vers 16 heures

* * *

[Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo](#)

[La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et la galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)

Le Conseil doit arrêter sa position (que l'on appelle "**orientation générale**") sur l'**actualisation des règles applicables à l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)** ([projet d'orientation générale du Conseil](#)).

L'ORECE et son Office, dont le siège est à Riga, ont tous deux été institués en 2010 et sont pleinement opérationnels depuis 2011; ils ont pour objet de contribuer à la mise en œuvre cohérente des règles de l'UE dans le domaine des télécommunications et d'apporter une expertise technique précieuse aux autorités réglementaires nationales (ARN). Un rôle essentiel de l'ORECE est de promouvoir la diffusion et l'adoption d'une connectivité de données de très haute capacité ainsi que de sauvegarder et d'encourager la concurrence entre les fournisseurs de réseaux et services de communications électroniques.

L'ORECE est constitué d'un conseil des régulateurs composé de représentants des ARN et de groupes de travail d'experts. L'Office de l'ORECE est une agence de l'UE qui fournit une assistance et un soutien à l'ORECE.

Le règlement sur l'itinérance et la neutralité d'Internet, adopté en 2015, a confié à l'ORECE de nouvelles tâches relatives à l'accès à un internet ouvert et à l'itinérance dans l'Union.

Par ailleurs, les tâches de l'ORECE sont examinées dans le cadre d'une vaste proposition concernant de nouvelles règles de l'UE dans le domaine des télécommunications (code des communications électroniques européen) qui fait actuellement l'objet de négociations avec le Parlement européen. Les deux propositions sont étroitement liées, et la présidence entend parvenir à une position du Conseil sur la proposition relative à l'ORECE afin que celle-ci puisse être examinée parallèlement au code dans le cadre des négociations avec le Parlement. Les négociations entre les deux institutions concernant le code ont commencé le 25 octobre.

Tant la [proposition relative à l'ORECE](#) que celle sur le code des communications électroniques européen ont été présentées par la Commission en septembre 2016 dans le cadre du paquet "connectivité" destiné, entre autres, à préparer l'UE à l'ère de la 5G en encourageant l'investissement, la concurrence, la protection des consommateurs et la mise au point de nouveaux services.

D'une manière générale, dans le **projet de position du Conseil** sur la proposition relative à l'ORECE, les responsabilités et tâches de l'ORECE ont été alignées sur le mandat du Conseil pour le code. Ainsi, alors que la proposition de la Commission suggérait d'habiliter l'ORECE à adopter des décisions contraignantes, le projet de texte du Conseil ne prévoit pas cette possibilité.

Par ailleurs, la proposition de la Commission suggérait de fusionner l'ORECE et l'Office de l'ORECE en une seule agence de l'UE, mais le texte de la présidence propose de maintenir la structure à deux niveaux qui, de l'avis des États membres, fonctionne bien.

Comment le texte acquerra-t-il force de loi?

L'orientation générale constitue la position du Conseil en vue des négociations avec le Parlement européen. Le Conseil et le Parlement européen doivent tous deux marquer leur accord sur le texte avant qu'il puisse entrer en vigueur. Le Parlement a arrêté sa position en octobre.

[Site web de l'ORECE](#)

[Code des communications électroniques](#)

[Le marché unique numérique en Europe](#)

Vie privée et communications électroniques

Le Conseil **examinera les progrès accomplis** concernant une proposition visant à **actualiser les règles en matière de protection de la vie privée dans le cadre des communications électroniques** ([rapport sur l'état des travaux](#)). Le projet de règlement vise à assurer un niveau élevé de protection de la vie privée, des communications et des données à caractère personnel dans le domaine des télécommunications électroniques. Il a aussi pour but de créer des conditions de concurrence équitables pour les fournisseurs de services divers et de garantir la libre circulation des données et services de communications électroniques dans l'UE. Il remplacera la directive "vie privée et communications électroniques" actuellement en vigueur, qui a été mise à jour pour la dernière fois en 2009, et il complètera le règlement général sur la protection des données adopté en 2016.

Proposition de la Commission

En vertu de la [proposition de la Commission](#) sur la vie privée et les communications électroniques, la confidentialité des communications s'appliquerait au contenu de la communication comme aux métadonnées - par exemple, le destinataire de l'appel, l'heure et la localisation de l'appel ainsi que les sites web visités. La proposition contient par ailleurs des règles plus rigoureuses concernant les pourriels et les communications commerciales.

Le champ d'application des règles de protection de la vie privée serait étendu pour couvrir non seulement les télécommunications traditionnelles mais aussi les fournisseurs de nouveaux services tels que la voix sur IP ou les applications de messagerie instantanée et le webmail.

Le consentement serait requis pour avoir accès à des informations sur le dispositif de l'utilisateur. En vertu de nouvelles règles relatives aux cookies, le consentement serait exprimé au niveau du navigateur afin que les utilisateurs aient davantage la maîtrise de leurs dispositifs. Aucun consentement ne serait nécessaire pour les cookies ne portant pas atteinte à la vie privée qui améliorent l'expérience sur internet, tels que les historiques des paniers d'achat.

Travaux au sein du Conseil

Le groupe de travail du Conseil a déployé des efforts considérables pour faire avancer les négociations sur la proposition, ainsi qu'il ressort du rapport sur l'état des travaux, mais les discussions doivent se poursuivre sur un certain nombre de questions avant que le Conseil puisse arrêter sa position.

Comment le texte acquerra-t-il force de loi?

Pour être adopté, le texte devra être approuvé à la fois par le Conseil et par le Parlement européen. Le Parlement a adopté son mandat de négociation en octobre.

[Le marché unique numérique en Europe](#)

Libre circulation des données

Le Conseil tiendra un **débat d'orientation** sur un projet de règlement relatif à la **libre circulation des données à caractère non personnel**. La proposition a pour objet de mettre en place un cadre juridique clair en vertu duquel les données à caractère non personnel pourraient circuler librement dans l'UE. À cet effet, elle supprimerait les règles nationales qui imposent actuellement aux entreprises des restrictions quant au choix de la localisation du stockage ou du traitement des données, à moins que celles-ci ne se justifient par des motifs de sécurité publique. Dans le même temps, elle garantirait l'accès des autorités compétentes aux données stockées ou traitées dans un autre État membre, afin que celles-ci puissent remplir leurs tâches réglementaires exactement comme elles le font quand les données sont stockées sur leur propre territoire.

Les données sont au cœur des technologies numériques innovantes telles que l'informatique en nuage, les mégadonnées et l'intelligence artificielle. L'innovation fondée sur les données est un moteur essentiel de la croissance et de l'emploi et est susceptible d'améliorer fortement la compétitivité européenne sur le marché mondial. La suppression des restrictions liées à la localisation du stockage entraînerait une baisse du coût des données, permettrait de réaliser des économies d'échelle et stimulerait la mise au point de nouveaux services. Selon la Commission, la suppression de ces restrictions est le facteur le plus important pour libérer tout le potentiel de l'économie fondée sur les données, qui atteindrait 739 milliards € en 2020, doublant ainsi sa part du PIB, à 4 %.

La Commission a présenté sa [proposition](#) en septembre et le groupe de travail du Conseil a déjà entamé l'examen détaillé du texte. En octobre 2017, le Conseil européen a demandé que ce dossier soit mené à bonne fin d'ici juin 2018.

Le débat d'orientation du Conseil s'articulera autour d'un certain nombre de questions élaborées par la présidence dans un [document d'information](#). Les questions sont les suivantes:

- Compte tenu de la révolution des données actuelle et de la nécessité de renforcer la confiance dans le stockage et le traitement des données dans le marché unique, comment faire en sorte que votre administration tire le meilleur parti possible de la proposition (par le biais d'un marché des services de stockage et de traitement des données plus ouvert et plus compétitif)?
- Que proposeriez-vous pour tirer parti des mécanismes de coopération existants aux niveaux européen et national afin de faciliter un échange rapide et efficace de données à des fins de contrôle réglementaire?
- Êtes-vous d'accord pour estimer que les définitions et les exemptions (sécurité publique) contenues dans la proposition sont proportionnées et appropriées pour obtenir le degré d'impact recherché? Voyez-vous des situations spécifiques dans lesquelles des limitations à la localisation des données sont nécessaires et proportionnées, mais que la proposition n'envisage pas pour le moment?

Les avis exprimés par les ministres serviront d'orientations pour la suite des travaux sur la proposition qui auront lieu au sein du groupe de travail du Conseil, le but étant de respecter l'échéance fixée par les dirigeants de l'UE.

Les ministres des télécommunications et de la compétitivité ont également débattu d'une vaste série de questions liées à la libre circulation des données dans le marché unique européen lors d'une réunion informelle tenue à Tallinn ([communiqué de presse](#)).

Comment le texte acquerra-t-il force de loi?

Pour être adopté, le texte doit être approuvé à la fois par le Conseil et par le Parlement européen. Le Parlement n'a pas encore arrêté sa position.

[Le marché unique numérique en Europe](#)

Divers

- **Feuille de route concernant les bandes de fréquences 5G**
Informations communiquées par la présidence
 - Directive sur le code des communications électroniques européen
Informations communiquées par la présidence
 - Conclusions du Conseil "Doter l'UE d'une cybersécurité solide" et projet de plan d'action du Conseil en vue de leur mise en œuvre
Informations communiquées par la présidence
 - **Programme de travail de la prochaine présidence**
Informations communiquées par la délégation bulgare
-